

INFORMATIONS COMPTABLES 2026 – 2027

Collège**TARIFS****Dans nos tarifs sont inclus :**

- Les taxes et impôts divers,
- Repas pour demi-pensionnaires et internes
- Frais de gestion et administratifs.
- Le coût du personnel de surveillance et d'encadrement,
- La reprographie, affranchissements, pédagogie, technologie, plateforme Ecole Directe, etc...
- Hébergement et animations dans l'établissement pour les internes,
- L'entretien des locaux,
- L'amortissement des bâtiments et équipements,
- Les fluides (Eau, Electricité, Gaz)

Les forfaits demi-pensionnaire et interne **incluent les réductions liées aux voyages, stages, journées pédagogiques.**

Tarifs mensuels de Septembre à Juin soit 10 mois

	Forfait Externat	Cotisations Diocésaines *	Livres et Pochettes	Frais Annexes (1)	Cotisation UNSS (2)	Cotisation APEL (2)	Assurance scolaire (2)	Coût annuel	Coût mensuel sur 10 mois
6_eme / 6_eme EGA	590,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	743,00 €	74,30 €
5_eme / 5_eme EGA / 4_eme	650,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	803,00 €	80,30 €
4_eme EGA	650,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	803,00 €	80,30 €
3_eme	650,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	803,00 €	80,30 €
3_EGPA	650,00 €	65,00 €	40,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	813,00 €	81,30 €

	Forfait Demi-pension	Cotisations Diocésaines *	Livres et Pochettes	Frais Annexes (1)	Cotisation UNSS (2)	Cotisation APEL (2)	Assurance scolaire (2)	Coût annuel	Coût mensuel sur 10 mois
6_eme / 6_eme EGA	1 575,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	1 728,00 €	172,80 €
5_eme / 5_eme EGA / 4_eme	1 715,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	1 868,00 €	186,80 €
4_eme EGA	1 695,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	1 848,00 €	184,80 €
3_eme	1 705,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	1 858,00 €	185,80 €
3_EGPA	1 655,00 €	65,00 €	40,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	1 818,00 €	181,80 €

	Forfait Internat	Cotisations Diocésaines *	Livres et Pochettes	Frais Annexes (1)	Cotisation UNSS (2)	Cotisation APEL (2)	Assurance scolaire (2)	Coût annuel	Coût mensuel sur 10 mois
6_eme / 6_eme EGA	3 360,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	3 513,00 €	351,30 €
5_eme / 5_eme EGA / 4_eme	3 420,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	3 573,00 €	357,30 €
4_eme EGA	3 340,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	3 493,00 €	349,30 €
3_eme	3 390,00 €	65,00 €	30,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	3 543,00 €	354,30 €
3_EGPA	3 240,00 €	65,00 €	40,00 €	20,00 €	5,00 €	23,00 €	10,00 €	3 403,00 €	340,30 €

*Contribution au financement du réseau de l'enseignement catholique (UDOGEC, DDEC, Organismes diocésains, Tutelles...)

(1) Ces frais comprennent la reprographie/entretien, les services de la plateforme Ecole Directe, le matériel pédagogique...

(2) Cotisations facultatives, possibilité d'annuler jusqu'au 15 Octobre sur demande écrite.

ARRHES : INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant dans notre Établissement pour l'année scolaire 2025-2026. Un chèque d'arrhes vous sera demandé, d'un montant de **100€**. Ce chèque sera débité à sa réception et déduit de votre facture annuelle. **Cette somme ne sera pas remboursable en cas de désistement.**

FRAIS ANNEXES

ANIMATIONS INTERNATS / COTISATION ANNUELLE

Tous les internes ont la possibilité de participer une fois par mois à des activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement (cinéma, patinoire, bowling, accrobranche, etc...). L'ensemble scolaire prend une partie des frais en charge et un complément de **50€** pour l'année scolaire vous sera demandé.

Toutefois, si votre enfant souhaite participer ponctuellement à ces activités, une participation **entre 10€ et 20€** sera demandée en fonction de l'activité.

RESTAURATION : TICKETS REPAS OCCASIONNELS (QUI DOIVENT RESTER PONCTUELS)

Pour les élèves externes (ou demi-pensionnaires le mercredi) : 8,00€ le ticket

Les tickets repas sont à acheter préalablement à la comptabilité, **uniquement le lundi matin**.

Le repas sera offert aux participants de l'UNSS (Demi-pensionnaires et Externes) du mercredi après-midi.

Les élèves collés le mercredi devront prendre des tickets (sauf les internes)

RETARDS DE PAIEMENT

« Tout retard de paiement vous expose, en sus des frais de recouvrement, à des pénalités de retard, dont le taux est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€, selon les conditions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce ».

En cas de retard de paiement, la procédure est la suivante :

- 1 - Une première relance.
- 2 - Un deuxième rappel avec date limite de paiement.
- 3 - Une mise en demeure.
- 4 - Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux : frais supplémentaires de recouvrement de la dette à votre charge.